

LE MIRACLE EUCHARISTIQUE DES ULMES (1/2)

- *Par les mains d'un prêtre scandaleux* • *Un synode protestant à deux lieues*
- *Un miracle promu par un protestant et les jansénistes* • *Suspicion généralisée*
- *Miracle identique à Marseille* • *L'abbé Grandet au secours du miracle des Ulmes*

Lorsque vous êtes à Saumur et que vous prenez la direction de Doué-la-Fontaine, en direction du Sud-Est, après avoir parcouru une petite dizaine de kilomètres, vous passez à proximité d'un village nommé Les Ulmes... et comme il n'y a rien à voir aux Ulmes, vous continuez votre route sans vous y arrêter...

Et pourtant ! La terre que vos pas dédaignent de fouler, Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même la visita d'une manière peu ordinaire il y a bien des années. C'était le soir du samedi 2 juin 1668.

Les miracles eucharistiques sont assez rares. On conserve à Paray-le-Monial une grande carte géographique avec l'indication de 132 lieux répartis à travers le monde. Quant à la France, on en compte 12 entre 1254 à Douai et 1822 à Bordeaux. C'est dire que le phénomène est assez exceptionnel.

Ces miracles peuvent se manifester de plusieurs manières : la plus fréquente est la transformation des saintes espèces en chair et en sang humain, comme à Lanciano, ou bien la lévitation de l'hostie comme à Faverney en 1608.

Mais le miracle des Ulmes fut d'une autre sorte.

Miracle ! Miracle !

Ce 2 juin était le samedi dans l'octave de la Fête-Dieu. Le soir venu, près de 200 fidèles se pressaient dans l'église paroissiale pour un Salut du Saint-Sacrement. Était-ce l'usage à l'époque ? Toujours est-il qu'on chanta le *Pange lingua* en entier, et pas seulement les deux dernières strophes qui constituent notre *Tantum ergo* actuel. Le curé, l'abbé Nicolas Nezan, procéda donc à l'encensement de l'ostensoir pendant le chant de l'hymne, et arrivé à la strophe *Verbum caro, Panem verum*, il remarqua un phénomène curieux, tel que le rapporta l'évêque d'Angers, Mgr Henri Arnauld, dans sa Lettre pastorale du 25 juin 1668 :

...Ledit jour 2 de ce mois, qui était le samedi dans l'octave du Saint-Sacrement, durant le salut, lorsque le curé chantait ces paroles "Verbum caro, panem verum", il parut dans le "soleil", au lieu de l'hostie, la forme d'un homme qui avait les cheveux clairs bruns, tombant sur les épaules, le visage éclatant, les mains croisées l'une sur l'autre, ayant la droite sur la gauche, le corps revêtu d'une robe blanche, en forme d'une aube, et (...) cette apparition dura plus d'un quart d'heure tant sur le tabernacle où le Saint-Sacrement était exposé, que sur l'autel, après que le curé l'y eut descendu pour l'y faire voir de plus près au peuple. Ensuite de quoi, il se forma un petit nuage qui l'enveloppa et qui, s'étant

dissipé incontinent, laissa voir la sainte Hostie en sa figure ordinaire, comme auparavant ce miracle. Voilà en substance à quoi se terminent les dépositions des témoins qui conviennent tous de la même chose ; en sorte qu'il y a lieu de croire que le Sauveur du monde s'est visiblement manifesté dans cette paroisse, qui est une des plus pauvres du diocèse.

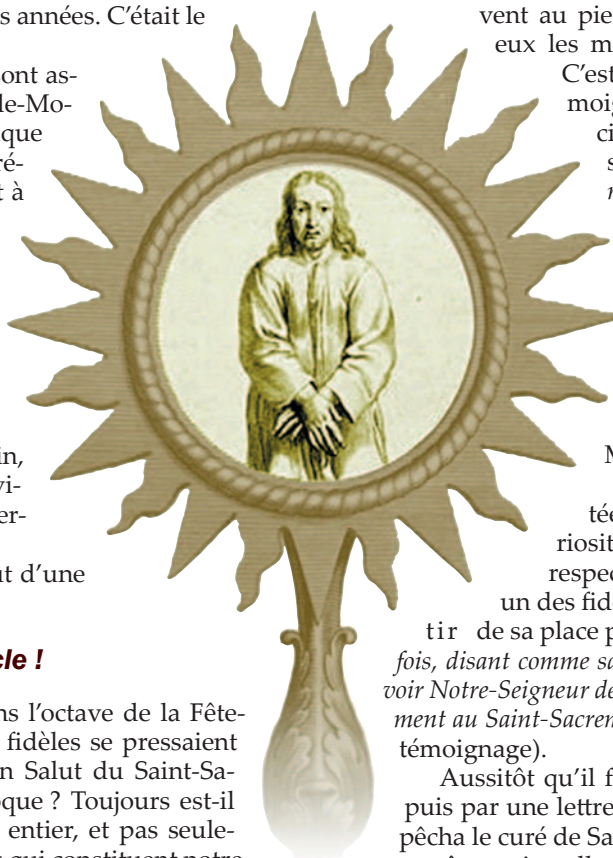
Quant aux fidèles, ceux-ci accourent comme ils peuvent au pied de l'ostensoir, laissant derrière eux les moins agiles ou les plus éloignés.

C'est la raison pour laquelle leurs témoignages seront plus ou moins précis. Mais une clameur universelle se fait entendre dans l'église : *Miracle ! Miracle !* Tous se mettent à pleurer à chaudes larmes : *Il n'y eut pas une seule personne dans toute l'église qui, ayant entendu dire que Notre-Seigneur paraissait, n'en répandit une grande abondance, tant on étoit pénétré d'admiration et de joie d'une telle faveur* (témoignage de Gabrielle Morillon).

Les sentiments de la foule exaltée sont un mélange de joie et de curiosité, sans pour autant s'affranchir de respect et de crainte. Ainsi Jean Hubert, un des fidèles présents, qui, refusant de sortir de sa place par respect, *se prosterna une seconde fois, disant comme saint Louis qu'il n'avait pas besoin de voir Notre-Seigneur de ses yeux pour croire qu'il était réellement au Saint-Sacrement et que la foy lui suffisoit* (même témoignage).

Aussitôt qu'il fut averti par la rumeur publique puis par une lettre du curé, l'évêque d'Angers y dépêcha le curé de Saumur pour y mener une première enquête, puis, celle-ci attestant la réalité des faits rapportés, s'y rendit lui-même dès le 20 juin, soit 18 jours après l'apparition. Il procéda alors à l'audition de 12 témoins qui se trouvaient au premier rang lors de l'apparition, parmi lesquels le curé et son vicaire. Mgr Arnauld en fit dresser le procès-verbal et authentifia le miracle dans sa Lettre pastorale du 25 juin, citée plus haut.

Ô heureux temps de chrétienté où la grâce régnait dans les cœurs et les sociétés ! Que nenni !!! Cette histoire met en scène un évêque considéré comme le héraut des évêques jansénistes, pour lesquels regarder la sainte Hostie s'apparente à de la superstition, à proximité d'un fief huguenot où ces derniers organisaient un synode provincial au même moment, dans une paroisse dont le curé dépravé vivait en concubinage avec une paroissienne... et l'histoire des siècles suivants verra la sainte hostie aux mains d'un prêtre jureur, défroqué et marié devant la République ! Les voies de la Providence sont impénétrables...



Le miracle promu par ses ennemis

Cependant, Dieu sachant tirer le bien du mal, ce sont les mauvais serviteurs qui se retrouvèrent semeurs de bon grain à leurs dépens...

Il y avait à Saumur un disciple de Calvin répondant au nom de Pineau, libraire de profession. Il entrevit le fructueux commerce que le Dieu des catholiques lui offrait : c'est ainsi qu'il fut le premier à imprimer des estampes représentant le miracle. Constatant qu'un tel commerce réussissait autant à un mécréant, son concurrent catholique, le sieur Hernou, lui emboîta le pas, et l'œuvre des deux libraires concourut à la renommée du miracle.

Quant aux jansénistes, ce miracle allait également à l'encontre de leurs principes. En effet, si ceux-ci n'étaient pas opposés à la dévotion au Saint-Sacrement, ils étaient cependant hostiles à la multiplication des saluts et aux expositions fréquentes dont ils avaient tenté de réglementer la pratique, cette tendance relevant du même esprit que la condamnation de la communion fréquente.

Ainsi Mgr Arnould, dans son rituel diocésain, condamnait-il les expositions fréquentes du Saint-Sacrement : *Puisque la vénération due à un si grand Sacrement est diminuée par son exposition fréquente, il ne faut pas l'exposer de manière inconsidérée et ostentatoire, pour quelque raison que ce soit.*

Les jansénistes prirent cependant le parti de s'en servir plutôt que de l'ignorer. Ainsi, la sœur de Mgr Arnould, mère Agnès de Port-Royal, avisa-t-elle ainsi son frère : *Il y a sujet de croire que la Providence de Dieu l'a fait en votre faveur et qu'il veut faire voir à ceux qui ont de mauvais desseins contre vous que c'est Lui-même qu'ils attaquent.* De même la mère Angélique de Saint-Jean, ancienne sous-prieure de Port-Royal et nièce du même Mgr Arnould, lui écrivit ces mots : *Si Dieu nous a fait cette grâce, nous devons croire que cette parole est pour nous et tâcher d'en tirer de l'utilité.*

C'est ainsi que protestants et jansénistes encouragèrent la renommée du miracle malgré leur hostilité doctrinale.

Du côté catholique, André Lanier, peut-être un proche parent de l'abbé Guy Lanier, l'official du diocèse, fit faire un pastel de l'apparition qu'il envoya à Paris : le libraire Guillaume Desprez l'offrit à la duchesse de Longueville, sœur du Grand Condé, et celle-ci le fit imprimer avec un



Estampe que fit imprimer la duchesse de Longueville

extrait de la lettre pastorale accompagnée d'un sonnet dû au poète et académicien Marin de Gomberville :

*Tel qu'aux jours de ta Chair tu parus sur la terre,
Tel montre-toy, mon Dieu, dans ce siècle effronté
Où des hommes armés contre la vérité
Osent impunément te déclarer la guerre.*

*Tu t'ouvris un chemin au travers de la pierre,
Pour porter dans les cieus ton Corps ressuscité,
Romps cet autre tombeau, reprend ta Majesté
Et sors comme un soleil de cette urne de verre.*

*Illumine la terre aussi bien que les cieus
En m'échauffant le cœur, éclaire-moy les yeux,
Et ne sépare plus ta clarté de ta flamme.*

*Mais, que dis-je, Seigneur ? Pardonne à mes transports
C'est assez que la Foy montre aux yeux de mon âme
Ce qu'un peu de blancheur cache aux yeux de mon corps.*

Toute une littérature se développa également, et tout semblait promettre au miracle des Ulmes une renommée au-delà des frontières du royaume...

Suspicion croissante

Cependant, pour les Huguenots, à l'exception du libraire saumurois mieux avisé en affaires qu'en théologie calviniste, ce miracle venait troubler leur commerce...

Rappelons que la France vivait alors sous le régime de l'Édit de Nantes, lequel avait accordé des places fortes à la Religion prétendue réformée. Saumur était l'une des principales, bien que sa population fût majoritairement catholique. A sa tête, régnait un Gouverneur, Duplessis-Mornay, qui avait érigé la plus fameuse académie protestante du royaume, où on y enseignait toutes les sciences, les langues... et les hérésies sur l'Eucharistie en particulier.

Le miracle des Ulmes était une condamnation divine de leurs hérésies.

Alors les protestants protestèrent : ils le nièrent, accusant le curé d'avoir tout inventé, mettant en avant sa vie déréglée, avec force assurance et publicité.

Les Huguenots drainèrent dans leur sillage tous ceux qui avaient avantage à nier ce qui pouvait servir de reproche à leur mauvaise vie : libertins, mécréants, esprits forts et philosophes mondains, puis suivirent les personnes simples et trop crédules qui suivent l'avis de la

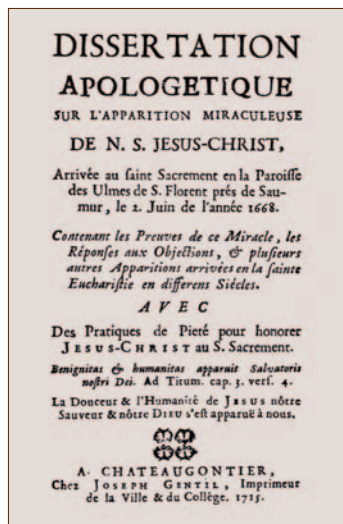
multitude... puis progressivement le scepticisme gagna les gens de bien. Moins de cinquante années après le miracle, plus personne n'y donnait créance.

L'abbé Grandet au secours du miracle

De son côté, l'abbé Grandet avait amassé pendant plus de vingt ans divers documents, dont les originaux des preuves du miracle, en vue de travailler un jour sur ce sujet. Il s'y trouvait en effet porté pour deux raisons : il était curé de la paroisse Sainte-Croix où se pratiquait l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, et, étant Directeur au séminaire d'Angers depuis plus de 40 ans, il avait à cœur d'inspirer aux ecclésiastiques une vraie dévotion eucharistique.



Les mères Agnès et Angélique Arnould



La Dissertation apologétique
de l'abbé Grandet

les pères de ce couvent avaient même apposé la mention *falsum miraculum* et rayé la description du miracle dans le *Traité de l'Eucharistie* du père Gonet O.P..

De même, un théologien célèbre à l'époque, le R.P. Etienne Homey, augustin, avait publié la notice suivante dans son ouvrage *Faits contenant ce qui s'est passé de plus considérable dans toutes les années du 17^e siècle dans les affaires ecclésiastiques, politiques et littéraires* :

L'an 1668, deux Juin, l'évêque d'Angers publia par sa Lettre Pastorale le miracle arrivé en l'église paroissiale des Ulmes de Saint-Florent, à deux lieues de Saumur, où l'on prétend que Jésus-Christ s'est apparu en forme visible dans l'hostie mise dans le soleil le samedi de l'Octave du Saint-Sacrement. Ce miracle s'est trouvé faux.

Et encore, en 1709, M. Grandet reçut la visite de M. Huchédé, Prieur de Beausse-en-Anjou, grand prédicateur, venu lui demander conseil pour une prédication dans une paroisse où venait de s'établir l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. M. Grandet lui parla alors du miracle des Ulmes. Et M. Huchédé de lui répondre avec vacacité :

Ah ! Monsieur, ne parlez point de cette vilénie ! Monseigneur Arnould s'est bien repenti avant sa mort d'avoir publié ce faux Miracle !

Plus de deux ans après, M. Grandet recevait une lettre d'un homme de grande vertu, le père Hervé Guimond, S.J., du Collège royal de La Flèche (actuel Prytanée militaire) :

Ce que vous me dites du Miracle des Ulmes de Saint-Florent m'a surpris, j'étais ici en ce temps-là, et j'y allai à pied avec un de nos pères pour y adorer Notre-Seigneur. Quelque peu de temps après, le bruit courut par tout le diocèse que c'était une fourberie du curé et du vicaire, qui était son frère, lequel dans le partage de l'argent, dont il n'était pas content, alla tout déclarer à M. d'Angers, et que ce prélat ayant fait un mandement pour approuver le miracle, en fit un autre pour désavouer le premier ; ce qui fut blâmé des uns, et loué par les autres. On disait même la manière dont la fourberie s'était faite : nous crûmes tous ici que c'était

Cependant, la raison déterminante qui décida l'abbé Grandet à écrire l'apologie de ce miracle fut la suivante : tant qu'il n'y avait que les hérétiques, libertins et autres incrédules pour le nier, cela était conforme à la nature des choses, mais il vit des évêques, des gens de bien, des docteurs, des savants, des religieux et même des communautés tout entières... faire passer pour fausse la véritable apparition des Ulmes.

Ainsi, le R.P. Dorvau, professeur de théologie au couvent des Minimes d'Angers le croyait faux, et

une tromperie. C'est pourquoi à moins que d'avoir des preuves bien palpables de ce temps-là, et des témoignages incontestables de personnes considérables qui étaient alors d'âge à s'instruire de la vérité, je crois qu'on ferait bien de n'en point parler ; que si on en a de certaines et d'évidentes, que les libertins même ne puissent rejeter avec quelque apparence de raison, à la bonne heure, qu'on les imprime !

Devant cette incrédulité généralisée, M. Grandet considéra qu'il ne lui était plus permis de garder le silence :

Je compris alors la nécessité qu'il y avait de ne pas retenir plus longtemps la vérité dans l'injustice, puisque j'avais des preuves palpables de ce temps-là, et des témoignages incontestables de personnes considérables qui étaient comme disait le père Guimond, "d'âge à pouvoir s'instruire de la vérité", de manière que les libertins même ne pourraient la révoquer en doute "avec quelque apparence de raison". Je commençai donc à travailler à cette dissertation vers l'année 1710.

M. Grandet rédigea alors un opuscule qu'il dédia à l'évêque d'Angers, Mgr Michel Poncet de La Rivière, puis, l'ayant fait approuver par M. Le Gouvello, un des grands vicaires du diocèse... il le laissa s'égarer dans ses papiers. Mais un événement survenu le 21 septembre 1714 bien loin de là allait réveiller l'affaire...

Le miracle de Marseille

M. Grandet apprit en effet que Mgr de Belsunce, évêque de Marseille, avait écrit en novembre 1714 à sa sœur, alors abbesse du Ronceray, au sujet d'un miracle eucharistique survenu deux mois plus tôt dans l'église des Observantins



Mgr de Belzunce
et sa sœur Marie-Louise, abbesse du Ronceray

(Franciscains revenus à la règle originelle de saint François d'Assise) de Marseille. L'évêque écrivait à sa sœur qu'il travaillait à vérifier ce miracle mais qu'il y fallait procéder lentement parce qu'on lui avait dit que feu Monseigneur Arnould évêque d'Angers avait été trompé en semblable occasion, et qu'après avoir fait un beau Mandement pour publier un miracle pareil, il avait été obligé de se rétracter, en ayant reconnu la fausseté.

Aussitôt en possession de la lettre de Mgr de Belsunce, M. Grandet lui écrit, l'assurant que Mgr Arnould avait soutenu la vérité de ce miracle jusqu'à sa mort,

qu'il en avait toutes les preuves, et qu'il n'y avait jamais eu que les hérétiques et les gens mal informés à faire courir ce faux bruit. Et M. Grandet priait l'évêque phocéen de lui adresser copie du Procès-Verbal du miracle de Marseille, car l'un appuierait l'autre.

La réponse de l'évêque de Marseille ne se fit pas attendre, et pour M. Grandet, ce fut la stupéfaction : la description du miracle de Marseille correspondait exactement à celle de celui des Ulmes :

Comment se pourrait-il faire que le hasard, ou l'artifice eussent rendu deux figures de N. S. aussi semblables que l'étaient celle des Ulmes et celle de Marseille, dont les visages étaient également pleins de beauté et de douceur, comme relevés en bosse et sortant du cristal du soleil, dont les yeux étaient vifs et étincelants, les cheveux partagés sur le front, plats et flottants sur les épaules, la barbe épaisse, courte et divisée en deux pointes ; l'art n'aurait pas pu faire deux figures si semblables en des lieux et en



L'intérieur de l'église

des temps si éloignés les uns des autres. Il y a là quelque chose de plus qu'humain et qui n'est pas naturel. C'est assurément le Fils de Dieu qui a voulu se peindre lui-même.

Nous étions 45 ans après le miracle des Ulmes. Assuré et même encouragé par son évêque, M. Grandet allait enfin publier sa *Dissertation apologétique sur l'apparition miraculeuse de N. S. Jésus-Christ arrivée au Saint-Sacrement en la paroisse des Ulmes de Saint-Florent près de Saumur le 2 juin de l'année 1668.*

Enquête historique

Dans son ouvrage, M. Grandet reprend les faits, les témoignages, la visite de Mgr Arnauld et l'audition qu'il fit des témoins. Il retrouve ceux qui vivent encore. Il rappelle toutes les précautions prises par Mgr Arnauld, l'examen des lieux, l'impossibilité de quelque artifice. Il reprend également le témoignage du curé de Feneu qui avait accompagné Mgr Arnauld aux Ulmes, citant les noms des témoins et des personnes rencontrées.

Ne se contentant pas du Mandement de Mgr Arnauld, il collationne également toutes les circonstances de l'apparition :

Le curé et le vicaire des Ulmes étaient tous deux à genoux à côté l'un de l'autre en surplis dans le sanctuaire, lorsque la figure du Sauveur vint à paraître, et il y avait dans cette situation près de sept pieds de distance [un peu plus de 2 mètres] depuis leur tête jusqu'au cristal de la custode ; j'en ai pris la mesure.

Le curé ayant aperçu la figure du Sauveur, et doutant si ses yeux ne le trompaient point, demanda au vicaire s'il ne voyait rien dans l'hostie. Le vicaire lui répondit qu'il y voyait la forme d'un jeune homme, et en même temps il se leva, et eut la hardiesse de prendre le soleil dans la niche, et de le descendre et de le porter sur l'autel, où la même figure fut vue de tous les assistants, autant de temps qu'elle avait déjà paru dans la niche, c'est-à-dire un demi quart-d'heure.

Le curé s'étant tourné vers le peuple, après avoir placé le soleil sur l'autel, dit à haute voix : "S'il y a quelque incrédule parmi

vous qui doute de la présence réelle du Corps de Notre-Seigneur au Saint-Sacrement — peut-être est-ce moi — qu'il approche ! Voilà Notre-Seigneur qui s'y fait voir manifestement !"

A ces paroles, grand nombre de personnes approchèrent le plus près qu'ils purent du sanctuaire, et virent très distinctement la figure du Sauveur à demi-corps ou en buste, comme relevée en bosse et sortant du cristal du soleil, couvrant presque toute l'hostie, qui ne paraissait qu'un peu aux deux côtés de la tête, ayant les mains croisées l'une sur l'autre, comme si elles eussent été liées. Ce corps était revêtu d'une robe blanche en forme d'aube. Cinq témoins oculaires que j'ai interrogés, dont je rapporterai les noms ci-après, m'ont assuré que son visage était d'une beauté et d'une douceur charmantes ; que les yeux en étaient vifs, étincelants et animés, regardant fixement tous ceux qui le regardaient ; que la tête en était un peu penchée sur l'épaule droite. Un des témoins m'a dit qu'il lui semblait l'avoir vue remuer.

M. Grandet s'enquiert ensuite des formalités suivies par Mgr Arnauld, pour constater qu'aucun manquement ne lui pouvait être imputé : consultations de théologiens, envoi du curé de Saumur sur les lieux, soumission à l'avis de plusieurs curés, visite sur place après 15 jours d'enquête, examen des lieux, audition de 12 témoins séparément, avant de conclure :

Un évêque peut-il prendre de plus grandes précautions pour reconnaître la vérité d'un miracle ? Peut-il être plus attentif pour découvrir la fraude, s'il y en avait eu ? Ainsi, si après une information aussi juridique que celle de Monseigneur Arnauld, il est permis au peuple de dire que le miracle des Ulmes est faux, on pourra aussi avancer avec la même hardiesse qu'il n'y en a aucun dans l'Église catholique auquel on doive ajouter foi, excepté ceux qui sont rapportés dans l'Écriture Sainte, puisqu'il n'y en a peut-être point dans aucun diocèse du Royaume, où on ait pris tant de mesures pour les vérifier.

Une fois l'enquête achevée, Mgr Arnauld fit creuser une niche dans un mur de l'église, côté Évangile, afin d'y déposer l'ostensoir contenant l'hostie miraculeuse. Une grille de fer fut installée, munie d'un cadenas à deux clés différentes, l'une gardée au presbytère et l'autre à l'évêché. Devant la grille, un volet en bois pouvait s'ouvrir à loisir pour faire voir l'hostie à travers la grille. Pour plus de précaution, Mgr Arnauld fit souder le soleil de l'ostensoir en quatre endroits afin qu'on ne pût subtiliser ni échanger la sainte hostie. Il fit enfin apposer son sceau sur la serrure de la grille afin de garantir de toute intrusion.



La niche creusée dans le mur, où fut conservée l'hostie jusqu'à la Révolution

L'évêque ordonna également que l'on célébrât solennellement l'anniversaire du miracle tous les ans dans l'église des Ulmes. De surcroît, les fidèles décidèrent de leur propre mouvement d'en chômer la fête, s'abstenant des œuvres serviles le samedi de l'octave de la Fête-Dieu sans l'ordre de l'évêque. Ceci dura plus de vingt ans, et la coutume tomba en désuétude par la négligence des curés.

Mais l'apologie de l'abbé Grandet ne devait pas s'arrêter au rappel des circonstances de l'événement. Il développa un argumentaire historique, rationnel et théologique...

A suivre.

Jean de Jacquelot